

VILLE D'HERICOURT - 70400

***RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

ANNEE 2012

AOUT



SOMMAIRE

ARRÊTES

AOÛT 2012

N°	Objet	N° Dossier
1	Délégation de fonction à Monsieur JOLY Jean-Jacques, Conseiller Municipal d'Héricourt	AG n°138/2012/CS/002209
2	Commerces de vêtements – Ouverture exceptionnelle le dimanche 02 septembre 2012	AG n°143/2012/SW/09400

N° 0138/2012
CS/002209

Objet : Délégation de fonction à Monsieur JOLY Jean-Jacques, Conseiller Municipal d'HERICOURT.

Le Maire de la Ville d'HERICOURT,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- CONSIDERANT que le 08 septembre 2012 à 15 heures, il doit être procédé à la célébration d'un mariage à Héricourt et que Monsieur le Maire et les Adjointes seront absents de la commune à l'heure sus indiquée, il y aura lieu de désigner un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE– Monsieur JOLY Jean-Jacques, Conseiller Municipal à HERICOURT est délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil le samedi 08 septembre 2012 à 15 heures.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Sous-Préfet de Lure,
Monsieur Jean-Jacques JOLY, Conseiller Municipal.

Fait à Héricourt, le 06 août 2012
Le Maire,

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 28 AOUT 2012

N° 143/2012
SW/09400

Objet : Commerces de vêtements – Ouverture exceptionnelle le dimanche 02 septembre 2012.

Le Maire de la Ville d'HERICOURT,

- VU l'article L.3132.26 du Code du Travail,
- VU la demande des établissements DEFI MODE en date du 20 juillet 2012 tendant à obtenir l'autorisation de procéder à la vente commerciale le dimanche 02 septembre 2012,
- CONSIDERANT qu'à la veille de la rentrée scolaire, les familles éprouvent plus particulièrement le besoin de s'équiper en habillement générant ainsi un fort accroissement de la demande,
- CONSIDERANT que les organisations syndicales ont été régulièrement consultées par courrier le 23 juillet 2012,

ARRETE

Article 1 : Les commerces d'Héricourt, dont l'activité commerciale consiste en la vente de vêtements, sont autorisés à employer du personnel et à ouvrir leurs portes le dimanche 02 septembre 2012.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.3132.27 du Code du Travail, le personnel employé au cours de cette journée sera exclusivement du personnel volontaire. Le salarié privé du repos du dimanche, bénéficiera d'un repos compensateur par roulement dans la quinzaine qui suit la suppression du repos et percevra une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Police et Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Commandant de Police
- Les propriétaires ou gérants de commerces de vêtements d'Héricourt dont les établissements DEFI MODE

Fait à Héricourt, le 21 août 2012.
Le Maire,

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 22 AOUT 2012

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

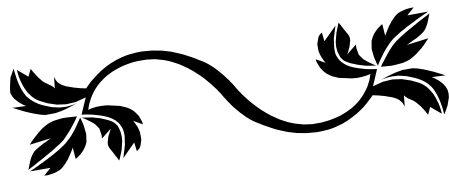
AOUT 2012

Néant

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE HERICOURT -70400**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

AOUT 2012



SOMMAIRE

DELIBERATIONS

AOUT 2012		
	Néant	